



Création du cabinet Borrel Fabre

Laurence Borrel et Laurence Fabre annoncent la création de leur cabinet, dédié au contentieux du droit des affaires. La structure, qui compte également trois collaborateurs, proposera ses services dans les domaines du contentieux commercial, droit de la distribution et de la concurrence, droit pénal des affaires, et responsabilité du dirigeant.



Laurence Fabre a exercé en qualité d'associée au sein du cabinet d'Hervé Temime, spécialisée dans le domaine du droit pénal des affaires, avant de fonder son propre cabinet. **Laurence Borrel** a développé son expertise dans le département concurrence du cabinet Gide Loyrette Nouel, aux côtés d'Antoine Choffel, puis comme directrice juridique en France du groupe espagnol de luxe Puig.